

CHARTRE DE LA BASE ADRESSE LOCALE

La présence de cette Charte de la Base Adresse Locale sur le site Internet d'un organisme signifie qu'il privilégie le format Base Adresse Locale pour la transmission des adresses communales à la Base Adresse Nationale. Cet organisme est donc référencé sur adresse.data.gouv.fr.

Cette charte vise à fédérer le plus grand nombre d'acteurs qui ont en commun le souhait d'utiliser et de promouvoir les Bases Adresses Locales à travers plusieurs actions dédiées.

- GEOPAL*, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique promeuvent une gouvernance qui assure à la commune d'être la seule autorité compétente sur l'adresse à travers sa Base Adresse Locale - même si elle peut en déléguer la réalisation technique. En outre, une commune peut à tout moment reprendre une gestion autonome de ses adresses ;
- GEOPAL, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique programment, soutiennent, valorisent (selon le cas) des formations permettant à la commune d'administrer sa Base Adresse Locale sur mes-adresses.data.gouv.fr lorsque la commune ne dispose pas d'outils (les siens ou ceux du délégataires) ;
- GEOPAL, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique veillent à la participation active de la commune pour certifier ses adresses ;
- GEOPAL, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique informent la commune de l'importance de mettre à jour régulièrement ses adresses et de créer une routine ;
- GEOPAL, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique encouragent et facilitent la transmission rapide de la Base Adresse Locale à la Base Adresse Nationale ;
- S'ils souhaitent prendre en charge l'alimentation de la Base Adresse Nationale, GEOPAL, GEOVENDEE, L.A. GEODATA, GEOMAYENNE, SIEMML et Sarthe Numérique devront privilégier l'API d'alimentation, et ce dès que possible après le porter à connaissance de la nouvelle version de la Base Adresse Locale d'une commune.

Cette Charte est éditée le 30 mars 2021 à Paris et valable pour une durée d'un an.

* GEOPAL est le portail de l'information géographique des Pays de la Loire, le programme est piloté par la Région des Pays de la Loire et animé par Gigalis.